

# Communes de TRAMELAN & de SAICOURT

Parc éolien de la

## Montagne de Tramelan

"Prés de la Montagne - Montbautier"

Plan de Quartier valant Permis de construire (*PQ valant PC*)

**Rapport récapitulatif de la Procédure de Participation (*RPP*)**

### Annexe 4.6

**IPP - Courriers accompagnant la pétition**



Kirchner





35	08.06.2012	08.06.2012	Rebetez	Suzanne	Les Clos-Dedos 3a	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
36	08.06.2012	08.06.2012	Rentsch	Franz	Bas du Village	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
37	08.06.2012	08.06.2012	Rentsch	B.	Bas du Village	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
38	08.06.2012	08.06.2012	Bolsos ?	Melinda ?		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
39	08.06.2012	08.06.2012	Moreira	Filipa	Bas du Village 32	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
40	08.06.2012	08.06.2012	Bragança da Costa	Sonia Rosa		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
41	08.06.2012	08.06.2012	Teixeira Ribeiro	Antonio Joaquim		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
42	08.06.2012	08.06.2012	Sandrs Sidus Costa	Isabel		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
43	08.06.2012	08.06.2012	Vairol	Julie	Les Clos-Dedos	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
44	08.06.2012	08.06.2012	Costa	Dolce	Bas du Village 32	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
45	08.06.2012	08.06.2012	Moreira	Manuel	Bas du Village 32	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
46	08.06.2012	08.06.2012	Charmillot	Françoise	Route de Bellelay	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
47	08.06.2012	08.06.2012	Rebetez	Odile	Bas du Village 53	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
48	08.06.2012	08.06.2012	Bourquin	Aurèle	Route Principale 59F	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
49	08.06.2012	08.06.2012	Bourquin	Nadine	Route Cantonale 59F	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
50	08.06.2012	08.06.2012	Negri	Martin	La Sagne au Droz 113	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
51	08.06.2012	08.06.2012	Negri	Julien	La Sagne au Droz 113	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
52	08.06.2012	08.06.2012	Pala	Martine	La Sagne au Droz 129	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
53	08.06.2012	08.06.2012	Pala	Renato	La Sagne au Droz 129	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
54	08.06.2012	08.06.2012	Humair	Gabrielle	La Sagne au Droz 122	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
55	08.06.2012	08.06.2012	Humair	Michel	La Sagne au Droz 122	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
56	08.06.2012	08.06.2012	Bourquin	Catherine	La Sagne au Droz 130	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
57	08.06.2012	08.06.2012	Mouche	Alexandre	La Sagne au Droz 124	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
58	08.06.2012	08.06.2012	Mouche	Aurélien	La Sagne au Droz 124	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
59	08.06.2012	08.06.2012	Mouche	Jasmine	La Sagne au Droz 124	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
60	08.06.2012	08.06.2012	Thalman & Partner AG	adressée à M. Mouche		2714 Les Genevez	Opposition (en allemand)
61	08.06.2012	08.06.2012	Gigandet	Sebastien	Bas du Village 34	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
62	08.06.2012	08.06.2012	Rossel	Yves-Alain	Bas du Village 31d	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
63	08.06.2012	08.06.2012	Freias	Maria	Bas du Village 31d	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
64	08.06.2012	08.06.2012	Berberat	Mariette	Clos chez Gautier 34a	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
65	08.06.2012	08.06.2012	Berberat	Arnaud	Clos chez Gautier 34a	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
66	08.06.2012	08.06.2012	Berberat	André	Clos chez Gautier 34a	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
67	08.06.2012	08.06.2012	Rossinelli	Thomas	Bas du Village 33	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
68	08.06.2012	08.06.2012	Rossinelli	Nelly	La Sagne au Droz 118	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
69	08.06.2012	08.06.2012	Rossinelli	Jean-Claude	La Sagne au Droz 118	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
70	08.06.2012	08.06.2012	Rutigliano	Tommaso	La Sagne au Droz 133	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
71	08.06.2012	08.06.2012	Steiner	Rachel	La Sagne au Droz 133	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
72	08.06.2012	08.06.2012	Michelotti	Davina	Les Clos-Dedos 28	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
73	08.06.2012	08.06.2012	Vairol	Denis	Bas du Village 44	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
74	08.06.2012	08.06.2012	Negri	Pascal	La Sagne au Droz 113	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
75	08.06.2012	08.06.2012	Negri	Annelise	La Sagne au Droz 113	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
76	08.06.2012	08.06.2012	Lab	Gérard	La Sagne au Droz 132	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
77	08.06.2012	08.06.2012	Dolci-Lab	Maria	La Sagne au Droz 132	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol











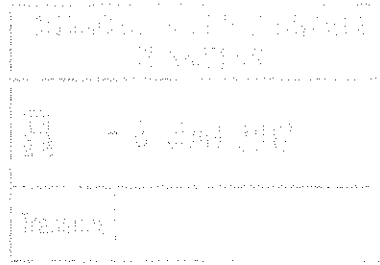
164	08.06.2012	08.06.2012	Voïrol	Noëlla		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
165	08.06.2012	08.06.2012	Voïrol	Norbert		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
166	08.06.2012	08.06.2012	Billat	Marie-Thérèse		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
167	08.06.2012	08.06.2012	Humair	Odile		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
168	08.06.2012	08.06.2012	Froidevaux	Thérèse		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
169	08.06.2012	08.06.2012	Froidevaux	André		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
170	08.06.2012	08.06.2012	Schaffter	André		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
171	08.06.2012	08.06.2012	Humair	Philippe		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
172	08.06.2012	08.06.2012	Humair	Patricia		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
173	08.06.2012	08.06.2012	Humair	Jean		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
174	08.06.2012	08.06.2012	Humair	Geneviève		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
175	08.06.2012	08.06.2012	Humair	Lionel		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
176	08.06.2012	08.06.2012	Humair	Alison		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
177	08.06.2012	08.06.2012	Ramseyer	Nicolas	Les Clos-Dessus 11f	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
178	08.06.2012	08.06.2012	Voïrol-Ramseyer	Léne		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
179	08.06.2012	08.06.2012	Strambini	Carine	Les Clos-Dessus 11g	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
180	08.06.2012	08.06.2012	Strambini	Alexandre	Les Clos-Dessus 11d	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
181	08.06.2012	08.06.2012	Strambini	Viviane	Les Clos-Dessus 11d	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
182	08.06.2012	08.06.2012	Negri	Silvio		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
183	08.06.2012	08.06.2012	Rais	Ginette	Les Clos-Dessus 20g	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol



Voitrel Antoine

4

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.



- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

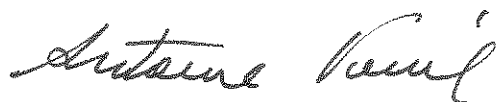
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

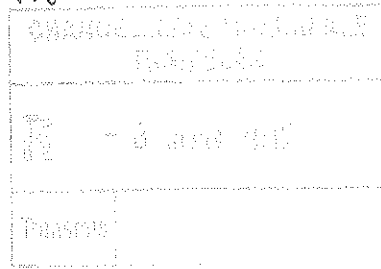
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

VOIROL Denise  
Les Clos DENOUA

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.



- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

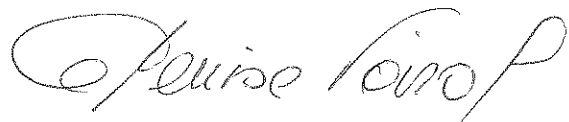
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

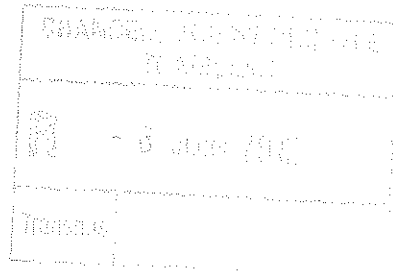
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.



- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

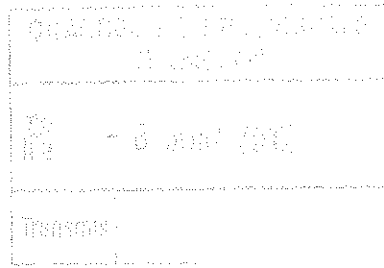
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

*Collette Jostin*

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

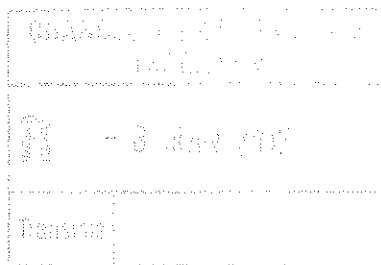
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

D Baillot

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.



Pierre Baillat  
Clos Dessus 15  
2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

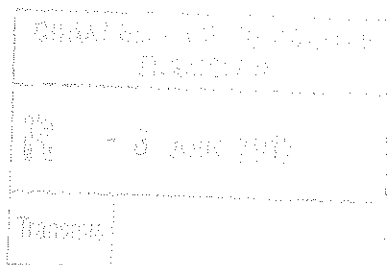
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.



- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

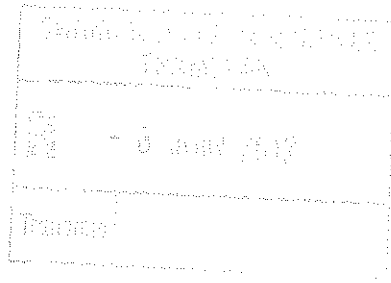
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.



2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

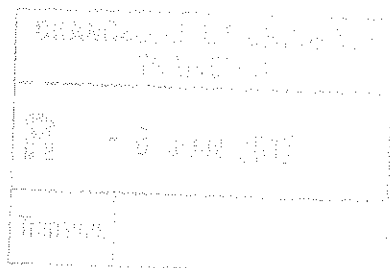


Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Equipement du canton du Jura.



HUMAIR ALAIN

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

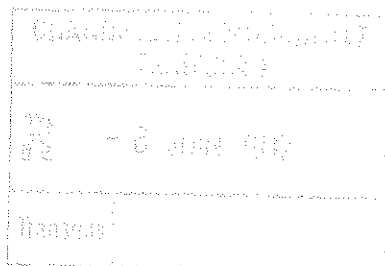
Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.



Daniell Stutz

9

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.



- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

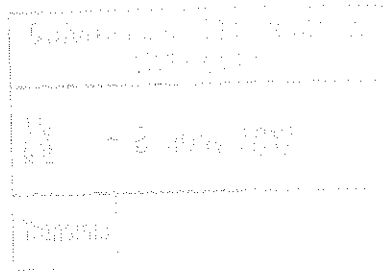
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.



2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

*E. Obedi*

Huguette Loettig  
 2714 Les Genevez  
 - 8 juin 2012  
 Tramelan

Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.



- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

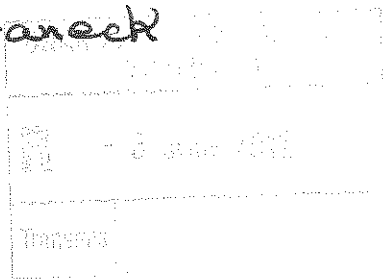
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Elisabeth BÉRANECK



2714 Les Genevez

Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

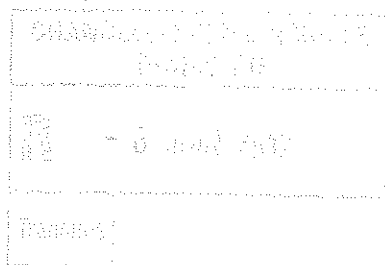
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

*E. Beinaeck*

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Ray. Gogniat  
M. lieu du village 216

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.



- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

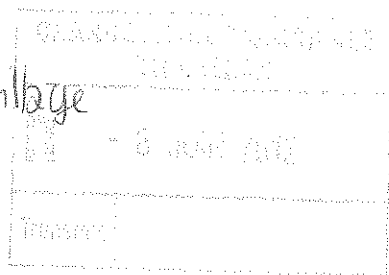
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Madame  
Ulrike Schn  
26, milieu du village

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

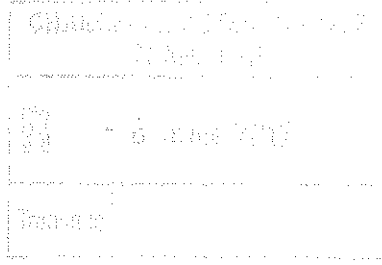
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Nicola Gogniat  
Les Genevez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

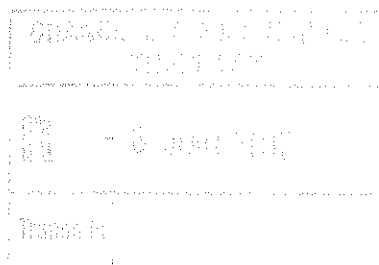


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.



Charline Rohm  
 l'lieu du village 26

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

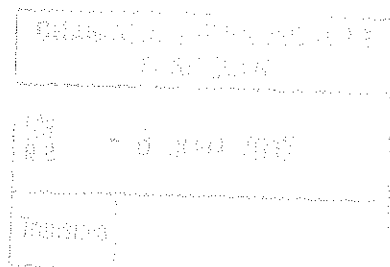
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Etter Roudi  
Vacheries 63

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

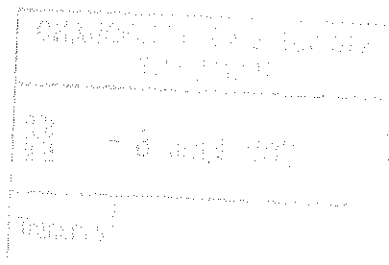
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Grigardet Jean-Martin  
Les Joux

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.



- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

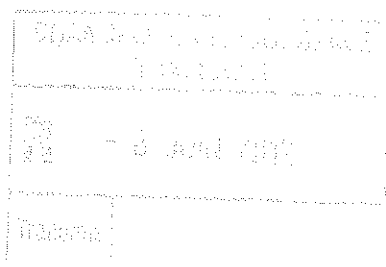
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

*J.-M. Giryardet*

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Jeanbourquin Céline  
 Obs de la commune 220

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

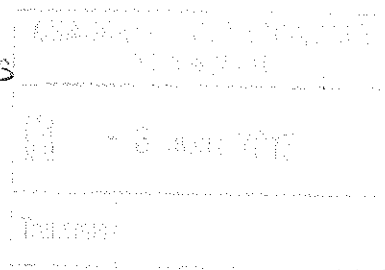
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Monsieur  
Jean Gigandet  
Les Youx-Derrières

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

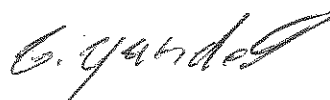
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

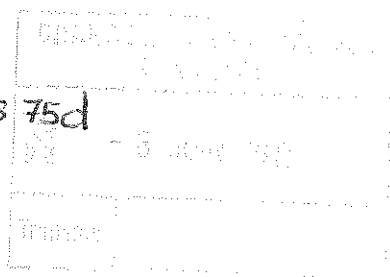


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Monsieur  
Alain Gigandet

Les Saux-Dernières 75d

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.



- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

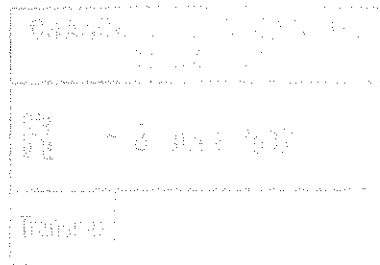
*C. G. P. A.*

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Cortat Isabelle  
Bas du Village 34  
2714 Les Genevez

22

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

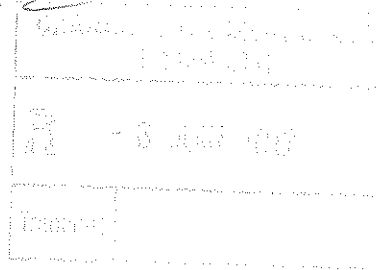


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

M. Rebetz

2714 Les Genevez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

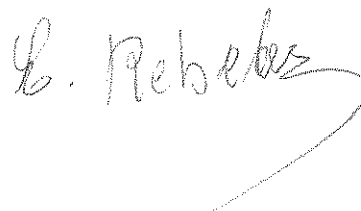
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

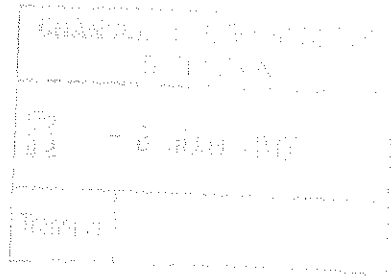


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

D. Chan - Klot  
2714 Les Genevez

24

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.



- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

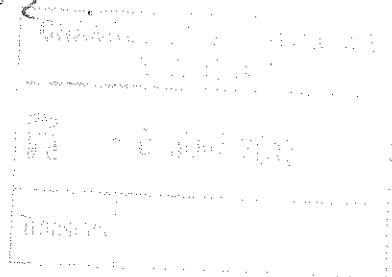


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Nicole Stoffan  
Case Patate 30

2714 Les Genevez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

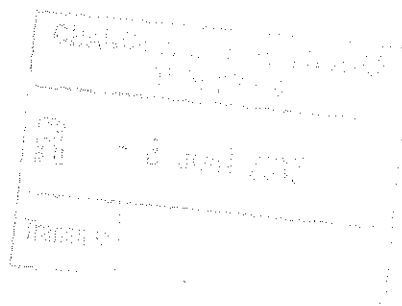
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Honkin bois  
 Clos Joseph  
 2714 Les Genevez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

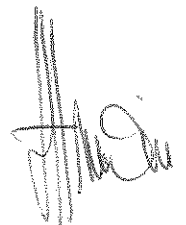
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

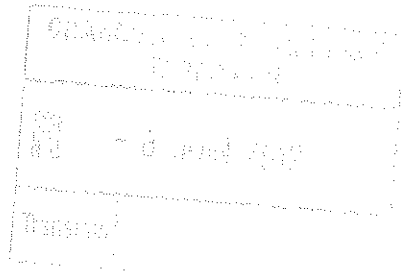
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

**Bertrand JOBIN**  
**Boucherie**  
**2714 Les Genevez**

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

*Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »*

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

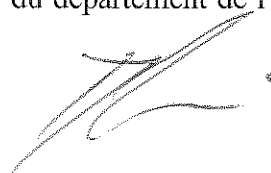
Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

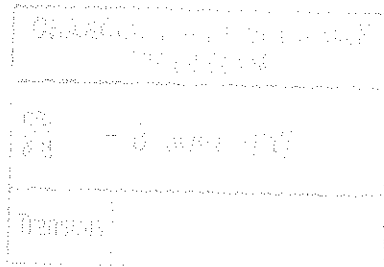
Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.





Thomas Lüscher  
Milieu du Village

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

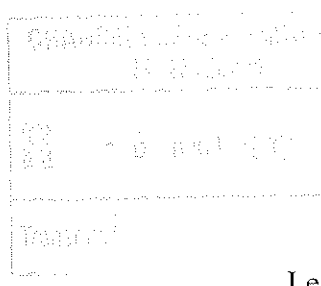


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Clair-hsc Rachelet  
Bas du Village SD

2714 Les Genevez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

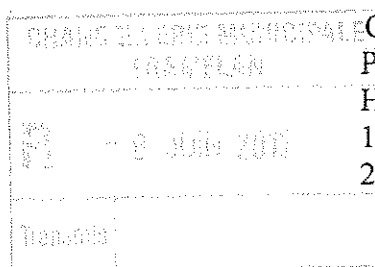
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

*Alfacheter*

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Reboz Gregory  
Los Clos-dedus 3A

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Équipement du canton du Jura.

Rebetez Etienne

Les Clos-dedos 3a

2714 Les Genevez

CHASSELERE DE MONTIGNY		Commune de Tramelan
TRAMELAN		Par son conseil communal
		Hôtel de Ville
		106, Grand-Rue
		2720 Tramelan
8 JUNI 2012		
Tramelan		

Les Genevez, le 8 juin 2012

*Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »*

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.



- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

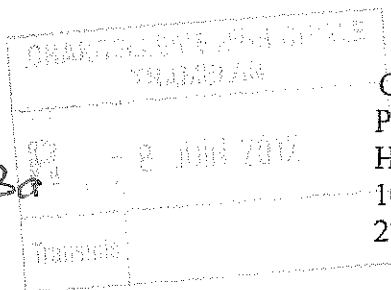
- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Rebetez Léonie  
 Les Clos-debas 3a  
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

*Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »*

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Équipement du canton du Jura.

Rebetez Justine  
 Les Clos-Dedos 3a  
 2714 Les Genevez

COMMUNE DE TRAMELAN
08 Juin 2012
Transmis

Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

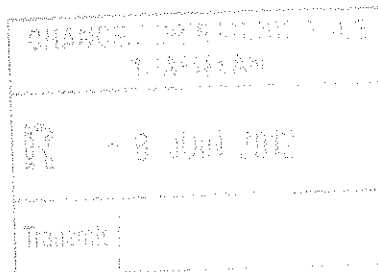
- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Equipement du canton du Jura.

Rebetz Joris  
 Les Clos-Dedos 3a  
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Équipement du canton du Jura.

Rebeteg Suzanne  
 Les Ceas - dedes sa  
 2714 Les Genevez

CHANCELLEUR MUNICIPAL TRAMELAN
8 JUIN 2012
Transmis

Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

*Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »*

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.



- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

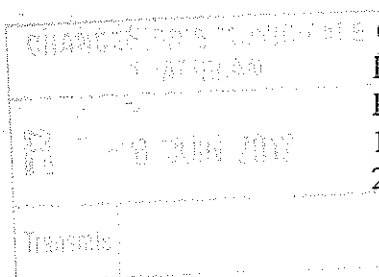
- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Équipement du canton du Jura.

Franz Renold  
 Bon du Village  
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

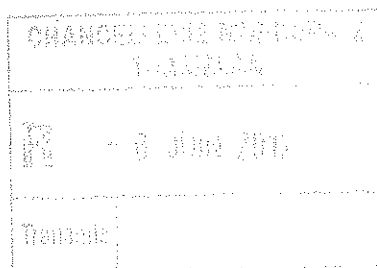
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

*Bas du Village*

*B. Renholz*

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

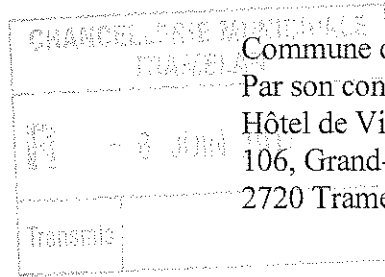
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Yveline Balsas

2714 LES GENEVEZ



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

*Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »*

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature..
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immission sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche etc...

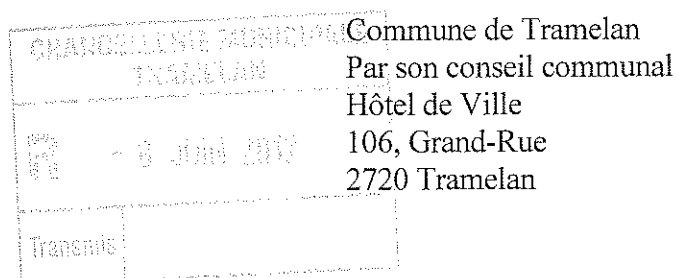
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

*Deolindo Balsos*

Copies à la commune de Saicourt par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'équipement du canton du Jura.

Filipa Moreira  
Bas du Village 32

2714 LES GENEVEZ



Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature..
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immission sur la commune des Genevez.



- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche etc...

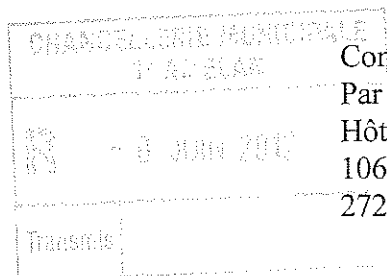
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'équipement du canton du Jura.

Sonia Rosa Braganca  
do Costa

2714 LES GENEVEZ



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature..
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immission sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Sônia Costa

Copies à la commune de Saicourt par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'équipement du canton du Jura.

Antonio Joaquim  
Teixeira Ribeiro

2714 LES GENEVEZ

GRANDEZ PRÉS MUNICIPAL	Commune de Tramelan
TRAMELAN	Par son conseil communal
	Hôtel de Ville
	106, Grand-Rue
	2720 Tramelan
Transmis	

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature..
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immission sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

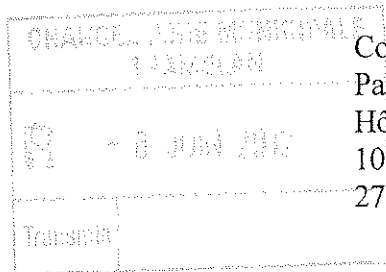
*Teixeira Antonio*

Copies à la commune de Saicourt par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'équipement du canton du Jura.

SANIERA Isabel

SIDRA Costa

2714 LES GENEVEZ



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature..
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immission sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche etc...

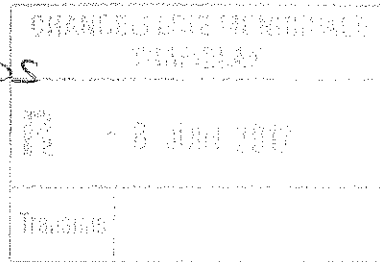
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Sandra Costa

Copies à la commune de Saicourt par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'équipement du canton du Jura.

Julie Voirol  
Les Clos Deds

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.



- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Équipement du canton du Jura.



Ducloux CostaBas du Village 32

2714 LES GENEVEZ

CHIFFRE D'IDENTIFICATION 2714	Commune de Tramelan Par son conseil communal Hôtel de Ville 106, Grand-Rue 2720 Tramelan
DATE 8 JUN 2012	
TRANSIS	

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature..
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immission sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

*Sylvie Costa.*

Copies à la commune de Saicourt par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'équipement du canton du Jura.

Manuel Moreira

Bos du Village 32

2714 LES GENEVEZ

COMMUNE DE TRAMELAN	
Par son conseil communal	
Hôtel de Ville	
106, Grand-Rue	
2720 Tramelan	
Date: 8 JUN 2012	
Transmis:	

Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

*Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »*

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature..
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immission sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

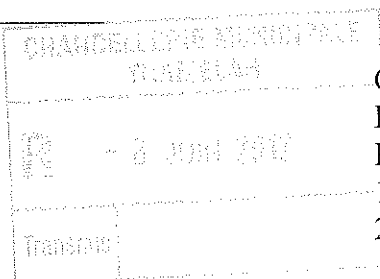
*René Hecica*

Copies à la commune de Saicourt par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'équipement du canton du Jura.

Françoise Chamillet

Rte de Belleby

2714 LES GENEVEZ



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

*Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »*

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature..
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immission sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche etc...

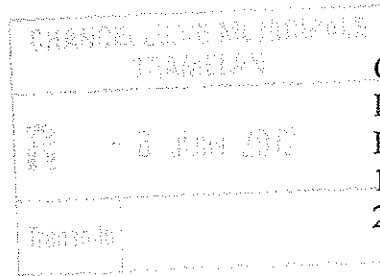
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'équipement du canton du Jura.

Coécile Rebetz  
Bas du village 53

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.



- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

*La Rebetz*

Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Équipement du canton du Jura.

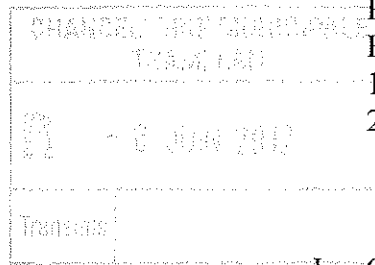
Aurèle BOURQUIN

48

Route Principale 597

2714 LES GENEVEZ

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

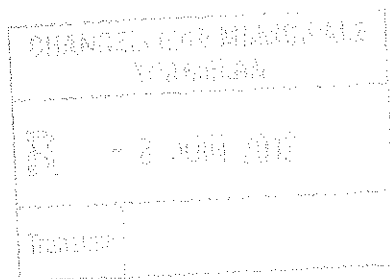
Nadine Bourquin

49

RTE Cantonale 58 F

2714 Les Genevez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

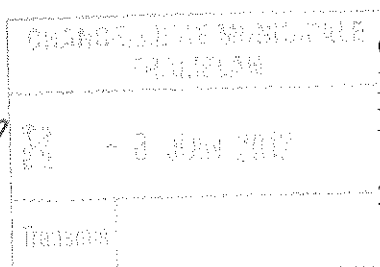
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Martin Negri  
 La Sagne au Droz, MS  
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

*Les Genevez, le 8 juin 2012*



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Jolien Vegri  
 La Sagne au Droz, 113  
 2714 Les Genevez

CHANCELIERIE MUNICIPALE TRAMELAN	
R	- 8 JUIN 2012
Transmis	

Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.



- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Les Genevez, le 8 juin 2012

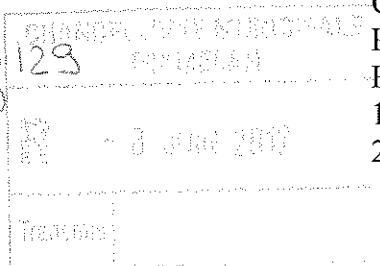


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Thérèse Pata

La Sagne au Drog

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

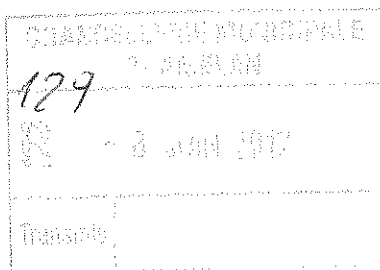
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Renato Pala  
 La Sagne au Droz  
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

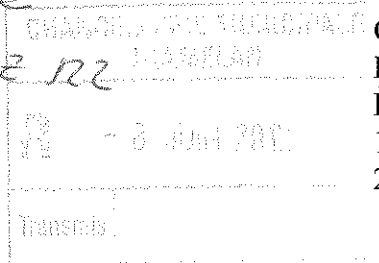
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Humair Gabrielle

La Sagne au Droz 122

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

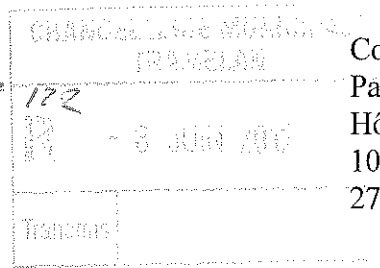
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Humair Michel  
La Sayne au Droz

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.



- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

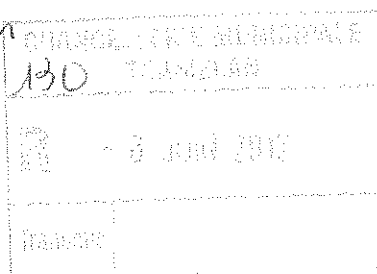
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Catherine Bourquin  
La Sagne à Droz

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

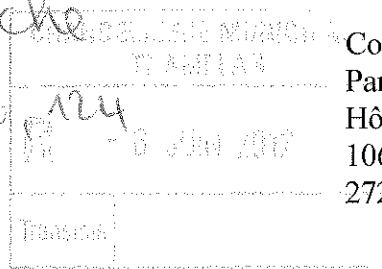


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Alexandre Mouche

Le Sagne à Droz 124

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Équipement du canton du Jura.

Aurélien Monche  
La Sagne à Droz 124

2714 Les Genevez

COMMUNE DE TRAMELAN	Commune de Tramelan
Par son conseil communal	Par son conseil communal
Hôtel de Ville	Hôtel de Ville
106, Grand-Rue	106, Grand-Rue
2720 Tramelan	2720 Tramelan
Transmis	

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Équipement du canton du Jura.

Jasmine Mouche  
La Sagne à Droz 129

2714 Les Genevez

CHANGEMENT DE NOMMÉE TRAMELAN	
8	8 JUIN 2012
Tramela	

Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.



- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

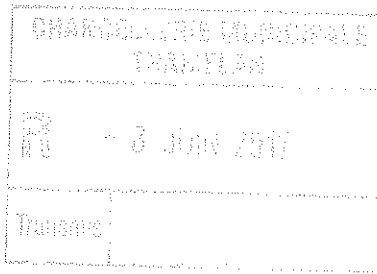
- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.



Herrn  
A. Mouche  
La Sagne au Droz  
2714 Les Genevez

Zürich, 31. Mai 2012

**Windpark Tramelan**

Sehr geehrter Herr Mouche,

vorerst möchten wir uns herzlich für Ihren Besuch und Ihre Information über Pflingsten bedanken. Wir haben tatsächlich nichts von diesem Projekt gewusst.

Selbstverständlich teilen wir Ihre Ansicht, dass sich die Sache nachteilig auf das ganze Quartier auswirken wird, und zwar sowohl akustisch wie auch visuell. Wir unterstützen daher gerne Ihre Bemühungen, wobei wir als "Fremde" wahrscheinlich nur beschränkte Möglichkeiten haben. Sollten sich die Quartierbewohner zu Massnahmen entschliessen, die einen Rechtsvertreter oder ein Verfahren erheischen, so beteiligen wir uns an den Kosten selbstverständlich anteilmässig gerne.

Wir erlauben uns, diesen Brief in deutscher Sprache zu senden, da Sie sich damit offensichtlich wesentlich besser auskennen als wir in Französisch. Wir danken Ihnen, sehr geehrter Herr Mouche, für Ihre Bemühungen.

Mit freundlichen Grüssen

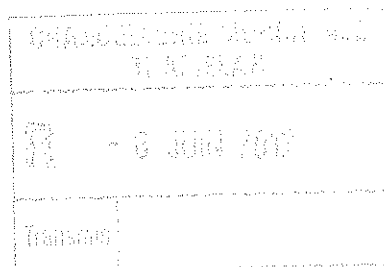
Ihre

*Margrith + Markus Illi*

Gigandet Sébastien  
Bas du village 34

61

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



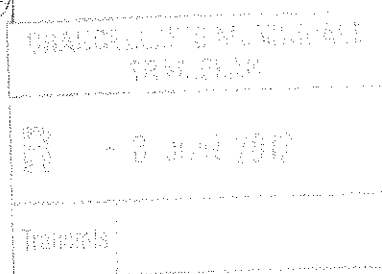
Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Rossel Yves-Alain

Bas du Village 31d

Casse postale 77

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

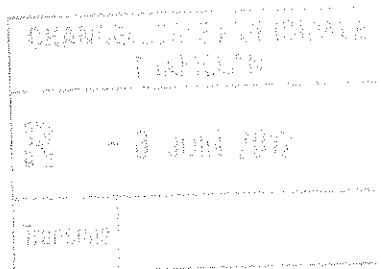
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

MARIA TREIBAS  
 SAS DU VILLAGE 31d  
 CP 57  
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



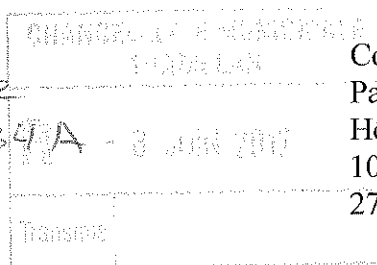
Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.



Barberat Mariette

Clos chez Gautier 347A - 8 JUIN 2012

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

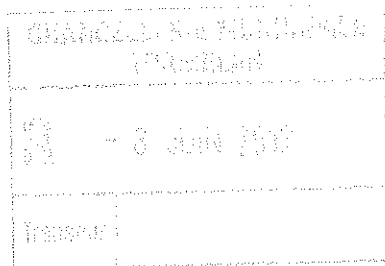
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Berberat Arnaud  
Clos chez Gauchier 39a

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

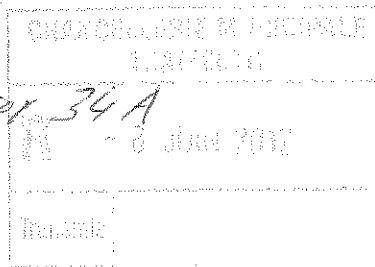
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Berberat André  
Clos chez Gautier 34 A

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !


Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

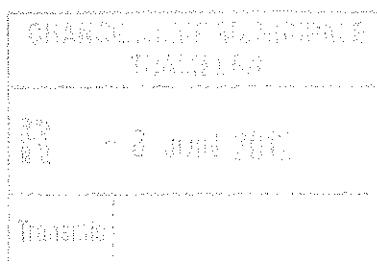


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Rossinelli Thomas  
Bas du Village 33

67

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

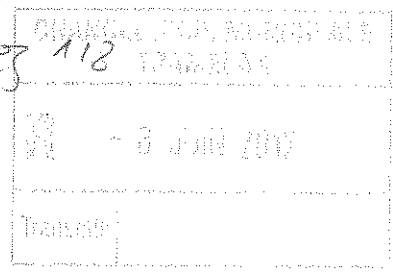
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.



Nelly Rominelli  
La Sagne - à - Drog 118

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

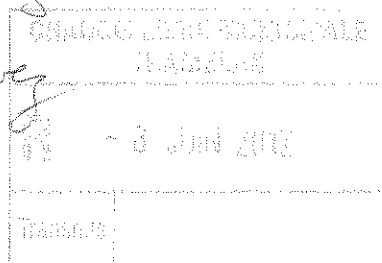


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Jean-Claude Perrinelli  
 La Sagne - à - Droz 118

2714 Les Genevez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

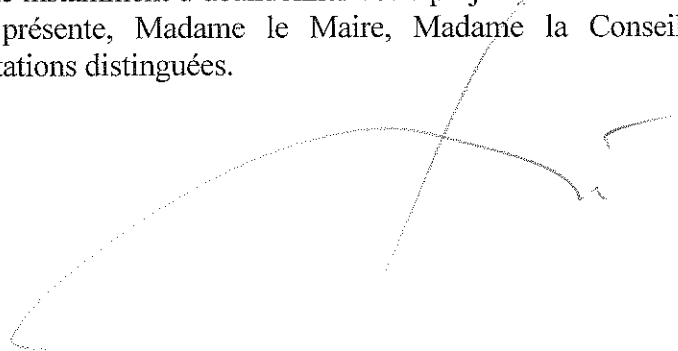
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

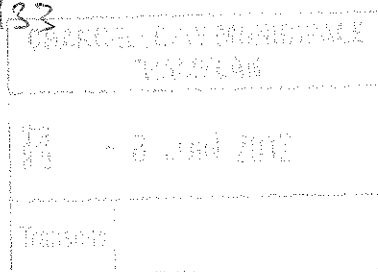
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Tommaso Rutigliano  
 La Sagne au Droz 133  
 2714

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

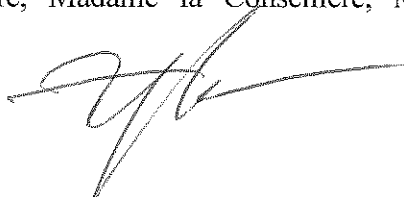
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

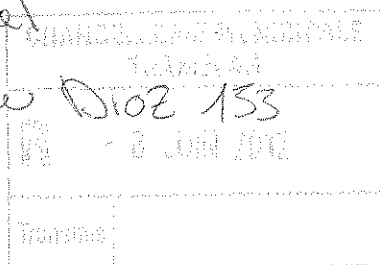


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Steiner Rachel

La Sagne au Dioz 153

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

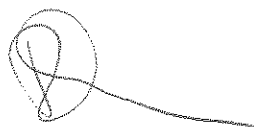
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

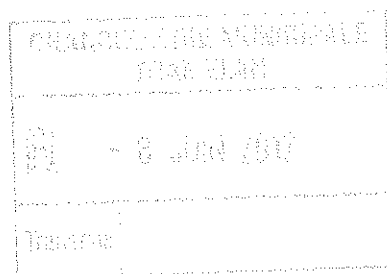
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Équipement du canton du Jura.



Michelotti Davina  
 Les Obs - Dedos 28  
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

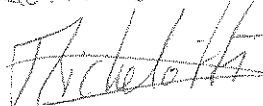
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

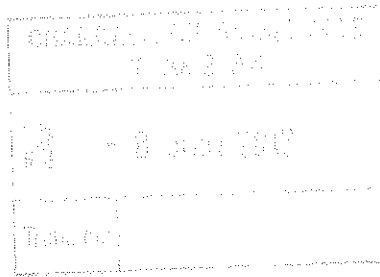
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Michelotti Davina  


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Denis Voiron  
Bas du Village 44

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

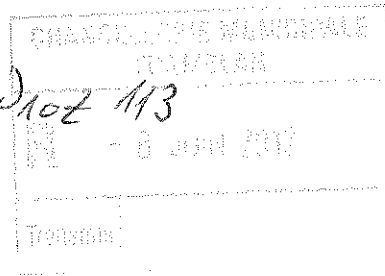
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Pascal Negri  
La Sague-au-Proz 113

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

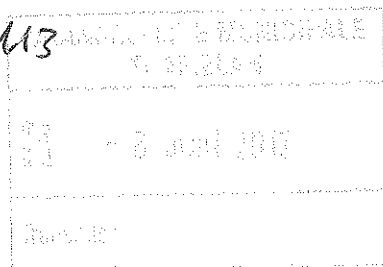
*Les Genevez, le 4 juin 2012*



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Alexis Negri:  
la Sagne au Moz M3

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

*les Genevez, le 4 juin 2012*

*A. Neff*

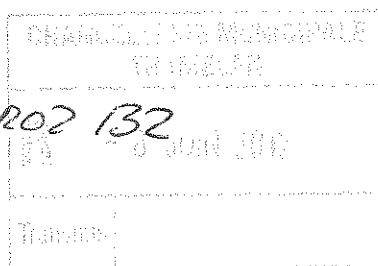
Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.



LAB GERARD

LA SAGNEAU DROZ 132

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

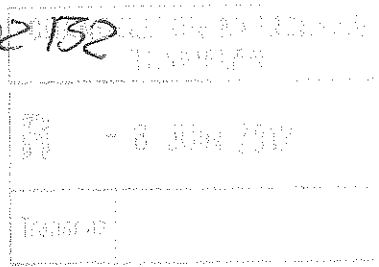
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

DOLCI-LAB MARIA

LA SAGNE AUDROZ 132



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

2714 Les Genevez

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

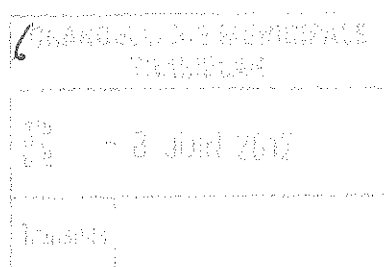
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Dolci Labey.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

GIGANDET GERVAIS  
BAS DU VILLAGE 4/6

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

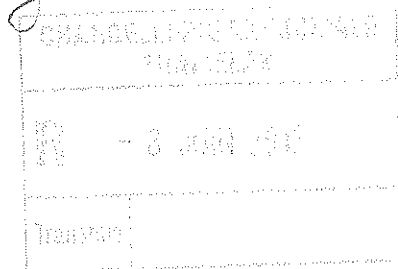
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Équipement du canton du Jura.

Pelletier Carole  
 Bas du Village 46  
 2714 Les Genevez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

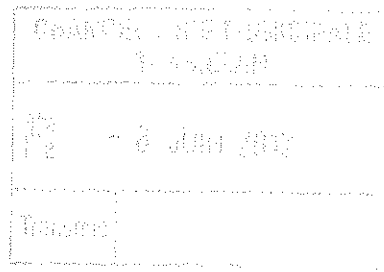
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.



Rueh Yuan  
2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

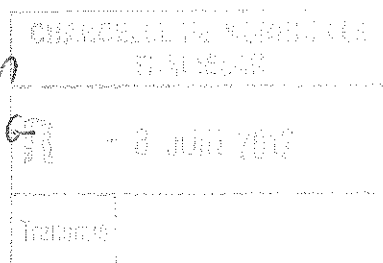
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

*Roch yvan*

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Fabrice Hertzeisen  
 Sur les Pos 496  
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

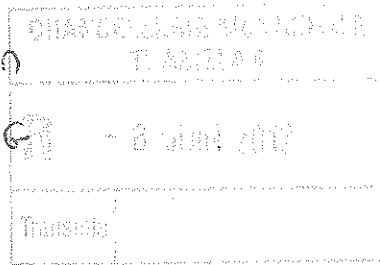
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Liane Heltzeisen  
 Sur les Ros 456

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

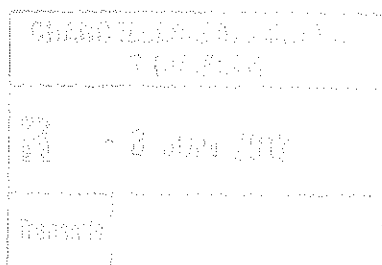


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Lycia Grosjean  
Bout du Village 55 B  
2714 Les Genevez

23

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



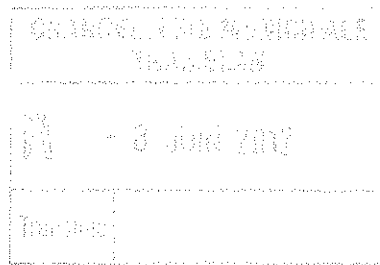
Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Équipement du canton du Jura.



**Laager Reynold**  
Bout du Village 55 B  
2714 les Genevez



2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

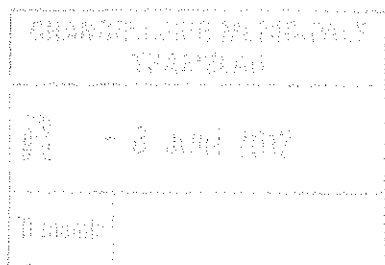
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Cédric Negri  
 Sur les Clos 49d  
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

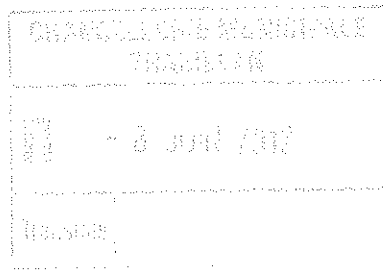
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Laure Negri  
Sur les Clos 4904

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

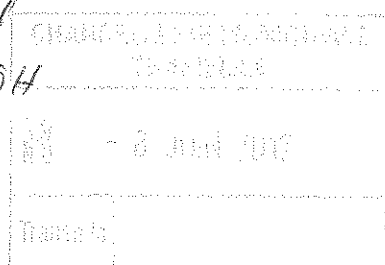
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Michael Bourard  
Sur les Clos 454

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

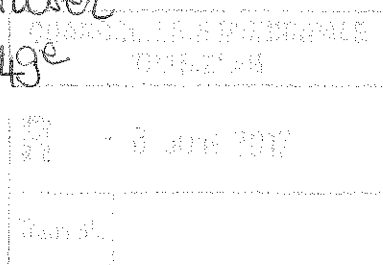
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.



Cécile Breitenmoser  
Sor-lès-Clos 49<sup>e</sup>

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

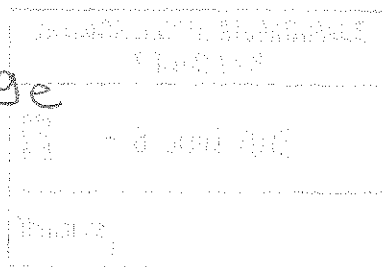
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Alain Perret  
Swi-les-Clos 49e  
2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Équipement du canton du Jura.

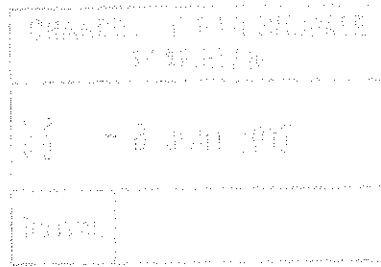
S. 6. 2012

CS



L. WIEDMER

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

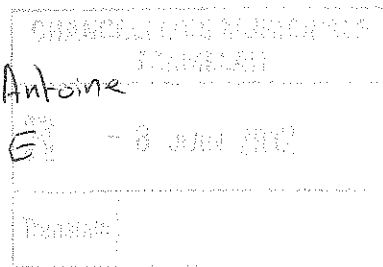
- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Equipement du canton du Jura.

Breitenmoser Antoine  
 Sur les Clos 49 E  
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

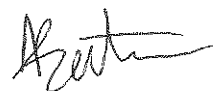
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

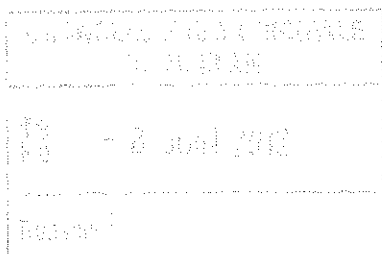


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.



Sophie Dumortier  
 Sur les Clos 49e  
 CH 2714 Les Genevez  
 Tél. 032 484 02 30

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Salzmann  
 M. Rose  
 2714 Les Genevez  
 Salzmann  
 2714 Les Genevez

2714 Les Genevez

QUARTIER DES TRIBUNAUX TRAMELAN	Commune de Tramelan
	Par son conseil communal
8 juin 2012	Hôtel de Ville
	106, Grand-Rue
	2720 Tramelan
Titulaire:	

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

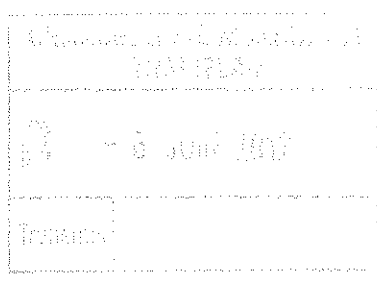
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Salzmann M. Rose  
 Professeur

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Célien Hachin  
Les Clos Daubos 276  
2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

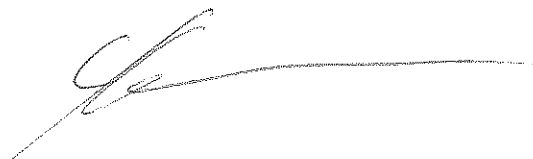
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

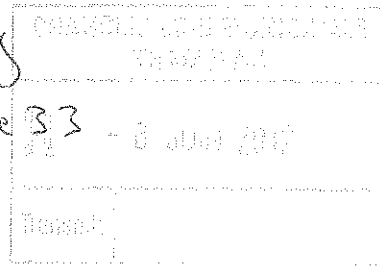
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Thacep Rebeloy  
 Lieu du village  
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



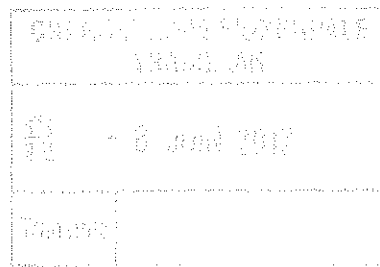
Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.



Cédric Grosbet

Bas du village

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

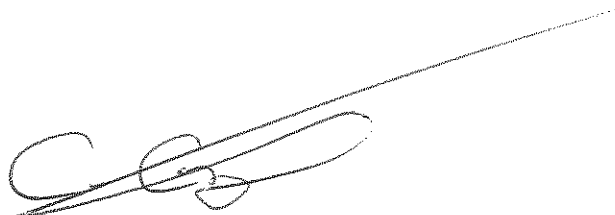
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

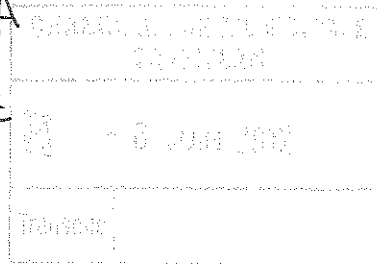
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Rebolez Véronique  
Rue Principale 52 A  
2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

2714 Les Genevez

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

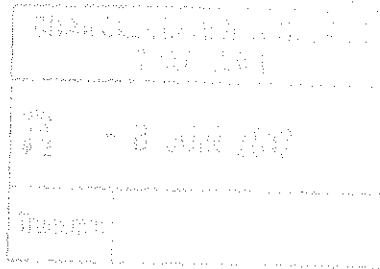
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

REBETET Gérald  
Rue principale 52A

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !


Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

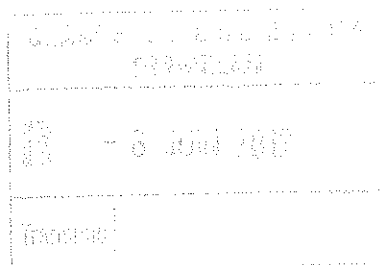


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Marilène FIGHIERA  
BAS DU VILLAGE  
2714 LES GENEVEZ

99

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



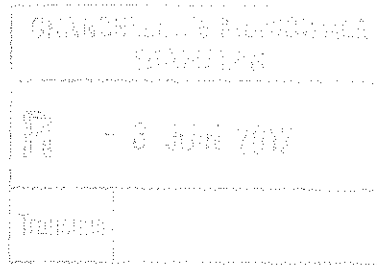
Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Équipement du canton du Jura.



William Sgroane  
Clerk dessus

~

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

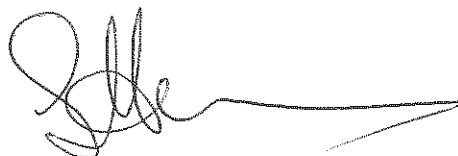
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

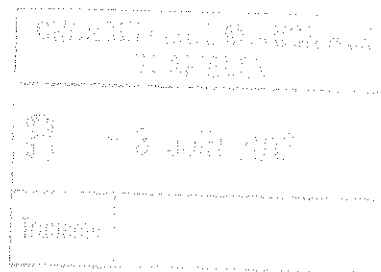
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Equipement du canton du Jura.

Rebetez Vincent  
c/Pos Chez Gaubier 456

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

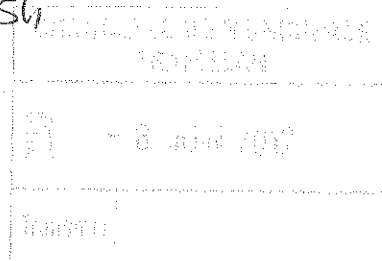
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Rebelez Ulo  
Cbs chez Gauthier USG

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !


Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Jourdain Marie-France

2714 Les Genevez

TRAMELAN 2720 - 8 JUILLET 2012 TRAMELAN
--

Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.



SOPHIE BRANIE  
BAS DU VILLAGE 310  
2714 LES GENEVEZ

104

COMMUNE DE TRAMELAN	
- 8 juin 2012	
Transmis	

Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

2714 Les Genevez

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

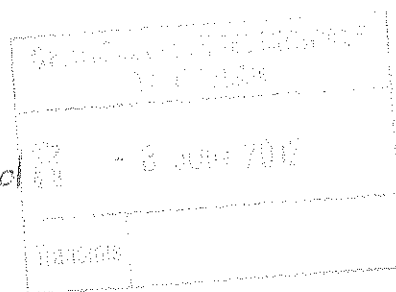


Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Equipement du canton du Jura.

Simon Rebelez

Bas du village 31 d

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

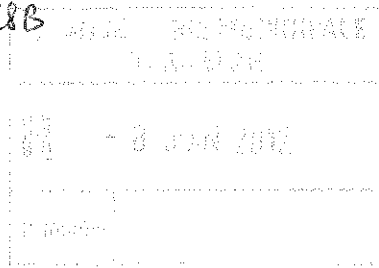
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.



Kaba de Tomasi  
 Les Clos - Dedos 288  
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

2714 Les Genevez

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

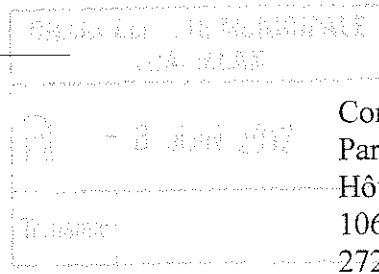
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

*K. de Terasi*

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Séverine Humair  
Sagne au Droz 117

2714 LES GENEVEZ



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

*Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »*

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature..
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immission sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



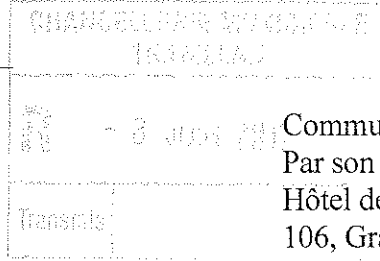
Copies à la commune de Saicourt par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'équipement du canton du Jura.



Gilles Humair

Sogne au Droz 117

2714 LES GENEVEZ



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

*Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »*

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature..
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immission sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche etc...

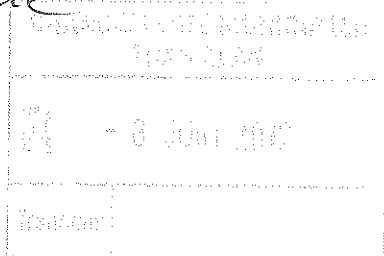
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'équipement du canton du Jura.

Gigaud Catherine

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

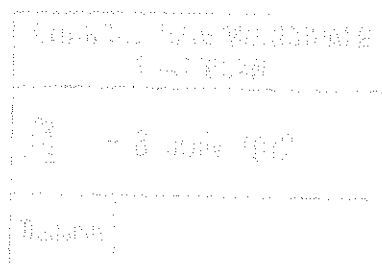
*Catherine Gigandet*

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

110

Humair christian  
clos-dessus 20H

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

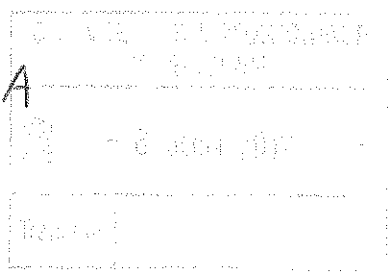
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Huonait Pascal  
Les Vachevies 69 A  
2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.



Lovis Claudine  
 les Vacheries 69A  
 2714 Les Genevez

Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

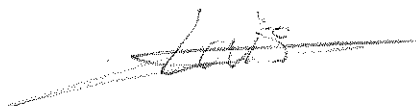
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

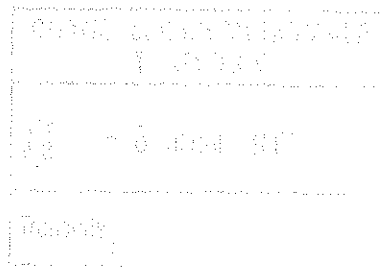


Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Équipement du canton du Jura.

Humair Roger  
Les Clos Dessus 20E

113

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'aventure du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

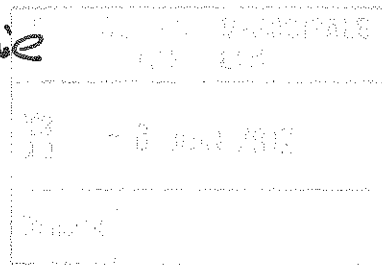
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
 et de l'Équipement du canton du Jura.

114

Humair Stéphanie  
Clos-Dessus Zolt  
2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

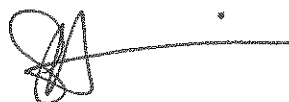
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

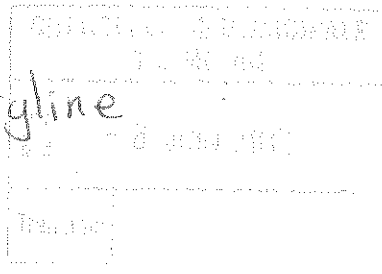
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Willeumier Margline  
2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

*Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »*

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

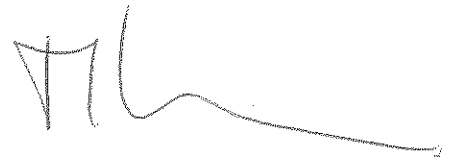
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

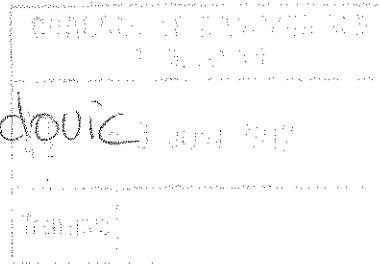


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.



ME

Willeumier Ludovic  
2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

*Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »*

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

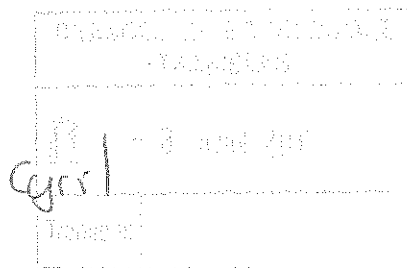
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Équipement du canton du Jura.

Villeumier  
2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

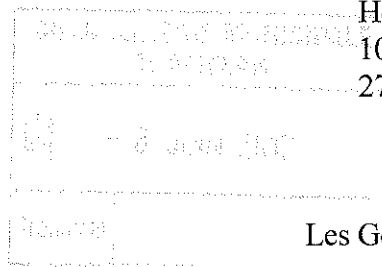


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Voirat Catherine  
Les Obs - Judo 7c

2714 Les Genevez

Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan



Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !


Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



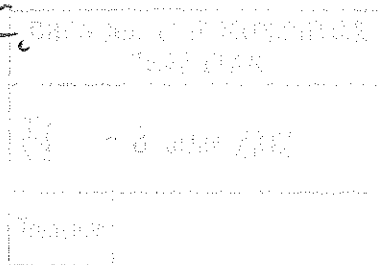
Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Voirel Christophe

119

Les Clos-Dedos FC

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Équipement du canton du Jura.

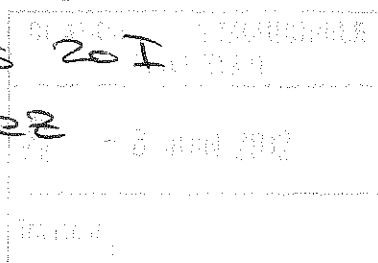


Françoise Rebelez

les dos-Dessus 201

2714 Les Genevez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

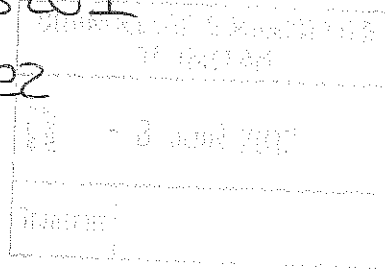
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

*Fr. Rebalez*

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Céline Rebelez  
 Les Clos-Dessus 20 I  
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

2714 Les Genevez

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

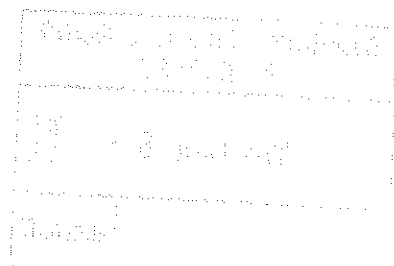
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Equipement du canton du Jura.

Humair Damien  
Les Clos-Dessus 20<sup>E</sup>

Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

2714 Les Genevez



Les Genevez, le 8 juin 2012

*Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »*

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

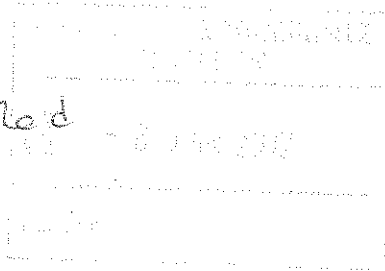
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

D. H.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Nichèle Girard  
 Les Clos - Desses 7014  
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

*Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »*

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

A. Vaind

Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Equipement du canton du Jura.

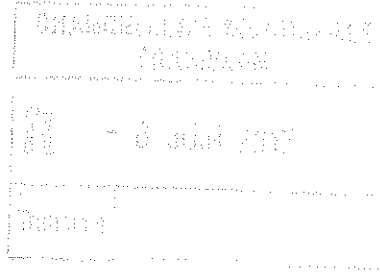


Palmyre

Palmyre Gerber

des clos-dessus

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

*Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »*

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

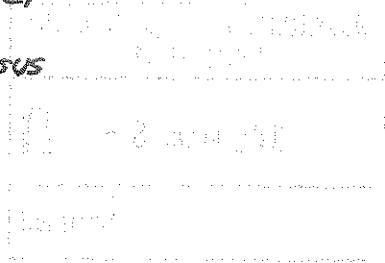
*Palmyre Gerber*

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

125

Daniel Gerber  
Les Clos-Dessus

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

*Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »*

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

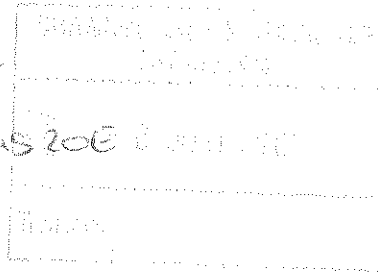
*Daniel Zuber*

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Marielle Humair

Les Clos dessus 20E à 200m de

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

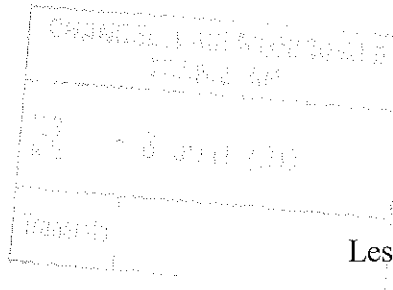
M. Humair

Copies  
à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monseigneur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
et de l'Équipement du canton du Jura.

Fabienne Gogniat  
Clos - aisé 20  
2714 LES GENEVEZ

127

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



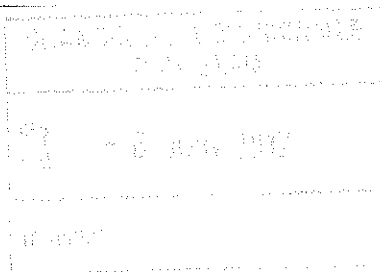
Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.



Pogniat Christophe  
Clos de la Cera 20  
2714 Les Genevez

128

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

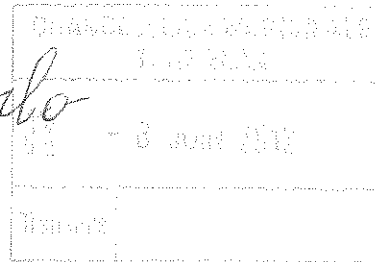
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.



Bottana Giancarlo

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

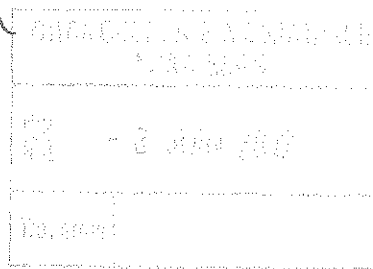
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

*Bottana Giancarlo*

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Rose Bottana

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

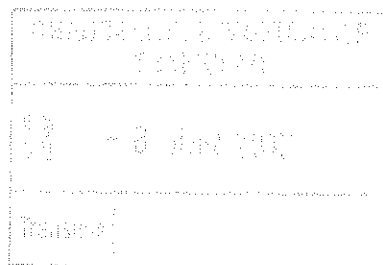
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Equipement du canton du Jura.

*Rose Bottana*

Hugo & Elisabeth Furer  
Rue Principale 15  
2714 Les Genevez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

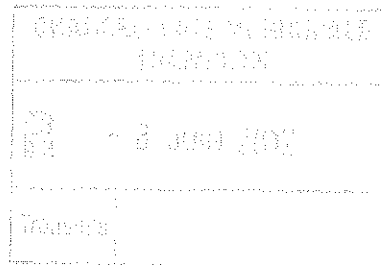


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.



Hugo & Elisabeth Furer  
Rue Principale 15  
2714 Les Genevez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

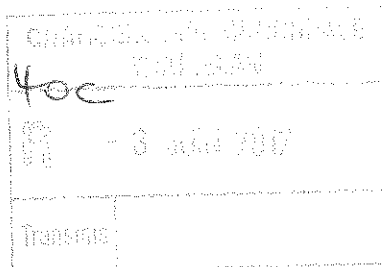
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Equipement du canton du Jura.

Ruth Rebetez  
Bas du Village

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

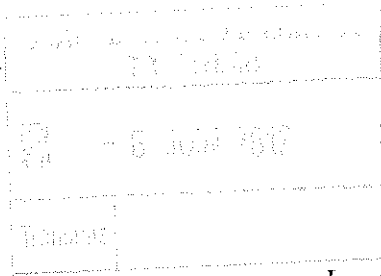
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

*Rebetez*

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Rebels Jean-Blaise  
 Bos du village 40C

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

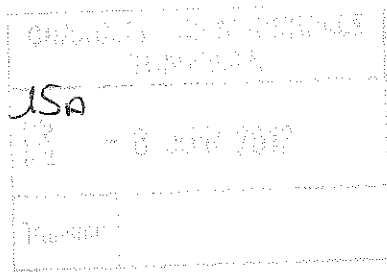


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Auréli Sabine

les clos-closés USA

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

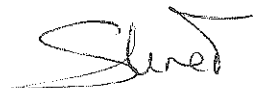
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

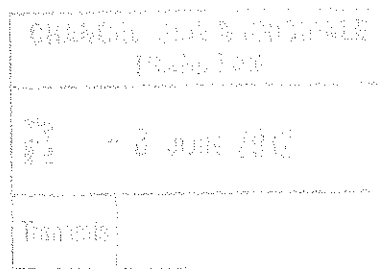


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.



Pierre Alain Soedez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

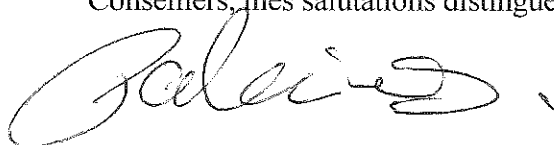
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

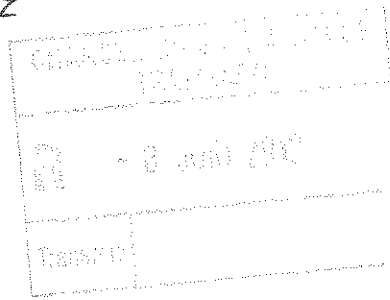


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

CHARLES ÉCOUVR  
Sur les clos N° 127

151

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

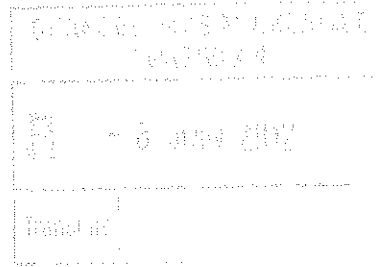
*Bon S*

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Écoeur Gabrielle  
sur les cldo N° 127

138

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

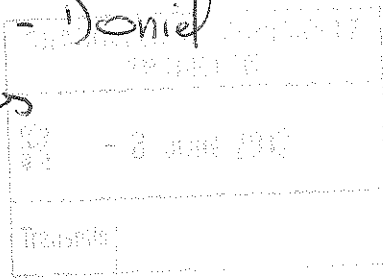
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

*G. Ecoeur.*

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

159  
Jean-Daniel  
Sur les Eps



2714 Les Genevez

Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.



Société coopérative  
du téléski

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

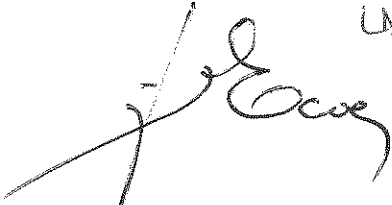
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

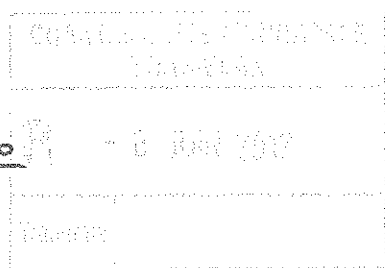
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Présidente : Laure Negri  


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

141

Crevoisier Gisele  
2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

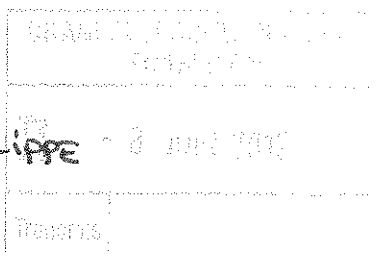
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

CREVOISIER PHILIPPE  
INDUSTRIEL

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

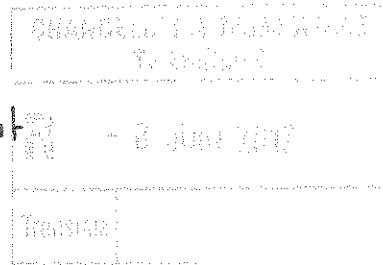
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Crevoisier Laurent

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

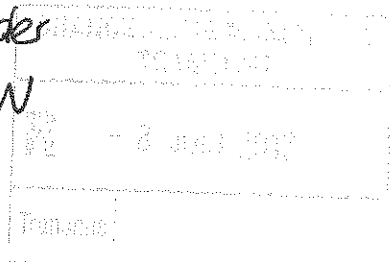


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.



Laurence Schneider  
Pre-Flageolet 1N

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

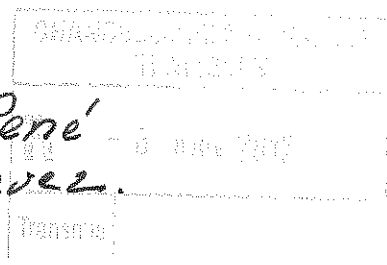
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Équipement du canton du Jura.

CREVOISIER René  
2714 Les Genevez.

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

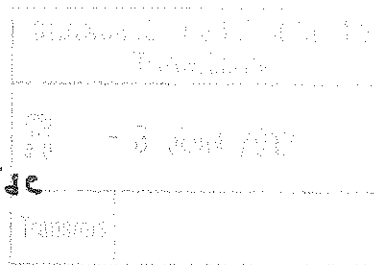
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

*Jean-Claude*

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Crevinier Thérèse

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

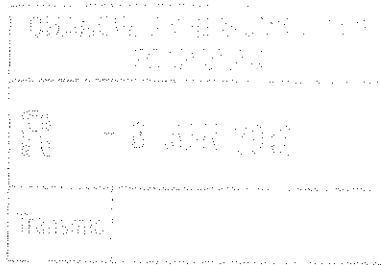
*Thérèse Grosjean*

Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Equipement du canton du Jura.

Humait Marcel

Les Genevez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

117

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

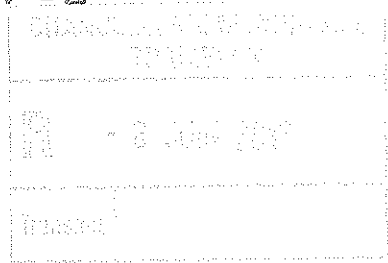
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

M. Humait

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.



Humair Edith  
2714 Les Genevez



2714 Les Genevez

Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

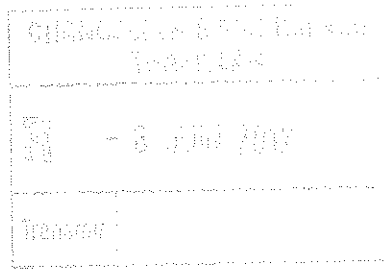
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

*E. Humair*

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Henri Voitot

2714 Les Genevez



Commune de Tramélan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramélan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramélan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramélan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramélan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramélan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

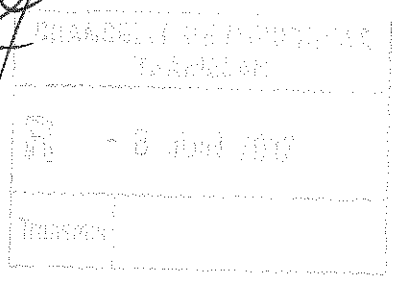
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Henri Voital.

Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Équipement du canton du Jura.

Claire Ortolan

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

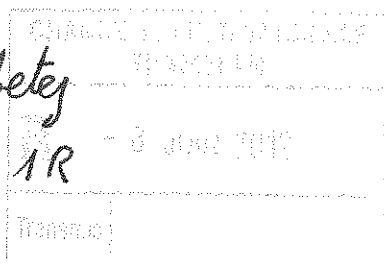
*Clairie Orloff*

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Jean-Marc Rebetey

Dos les Ouches 1R

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.



Barbara Cattani Rebetez  
Des-les-Ouches 1R

2714 Les Genevez

Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Stegrethaler

2714 Les Genevez

LYNN	COMMUNE DE TRAMELAN
RE	- 8 JUIN 2012
TRAMELAN	

Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.



- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

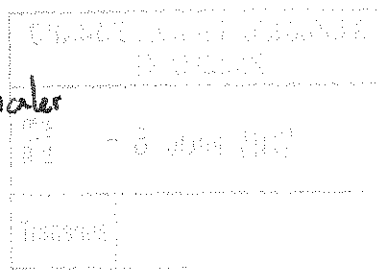
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Jacques Siegenthaler

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

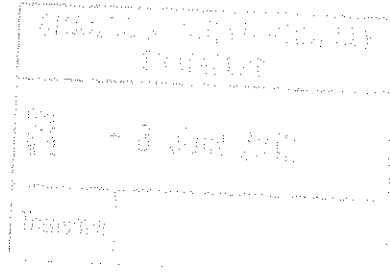
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Équipement du canton du Jura.

Vicor Stambini  
 Melor Stambini  
 Les Genevez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.



Rebates Philippe  
Sagne au Droz 113

2714 Les Genevez

Séance du 11 juin 2012	
Tramelan	
113	- à 09h 40
Transmis	

Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

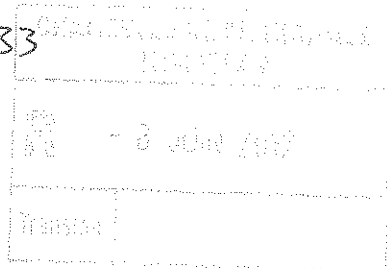
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Equipement du canton du Jura.

Strambini Mario  
Bas du Village 33

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

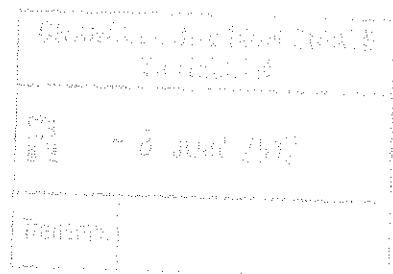
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Jean Strambini  
Haut du village 4  
2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

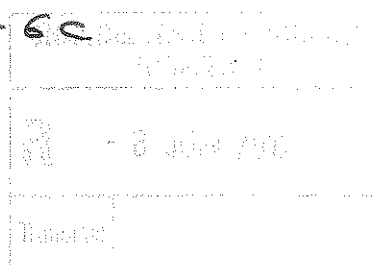
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

*J. Stenelin*

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Rebetez René  
Les Genevez - dessus

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

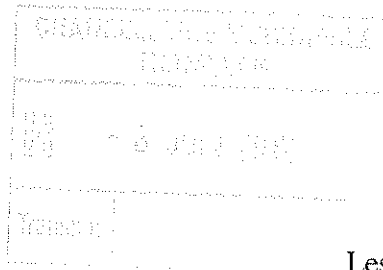


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.



Humain Duske

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

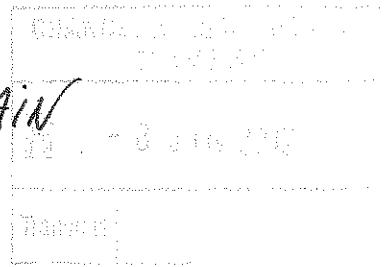
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.



REBETEZ ALAIN

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

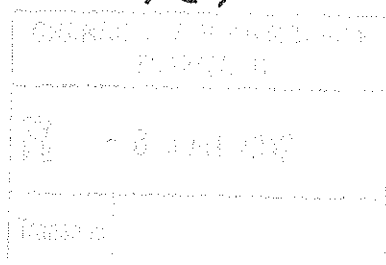
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Mombelli Daniel

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

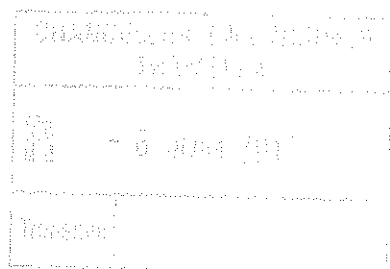
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

*D. Hombergli*

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Mombelli Anne-Marie

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

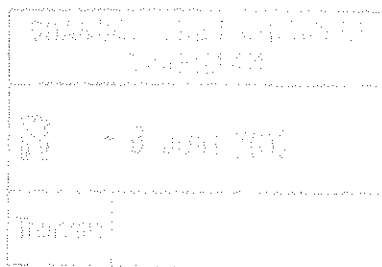
*A. M. M. Comelli*

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.



Voinel Noëlla

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

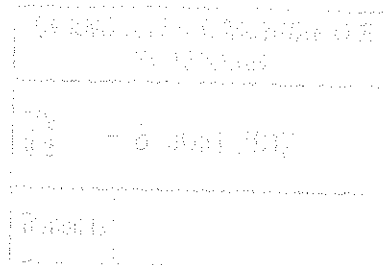
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

*N. Savio*

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Marie-Th. Bilal

Commune de Tramelan Par son conseil communal Hôtel de Ville 106, Grand-Rue 2720 Tramelan	2714 Les Genevez
--	------------------

2714 Les Genevez

Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

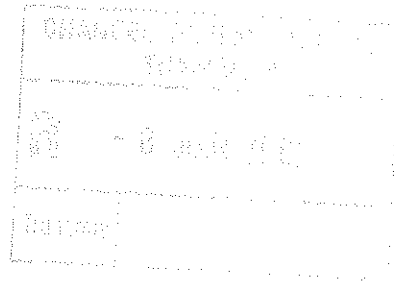
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

*M. H. Bolat.*

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

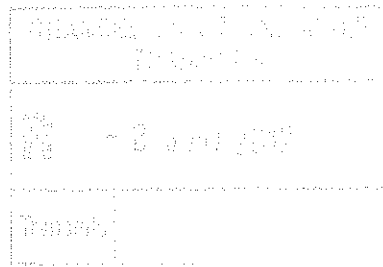
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

*Chlucian*

Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Equipement du canton du Jura.



2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

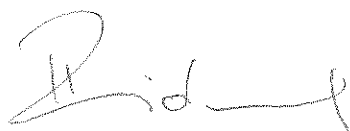
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

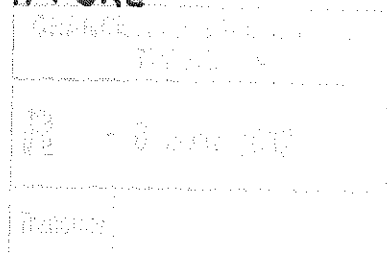


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

FRP IDEV-AVE

ANDRÉ

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.  
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

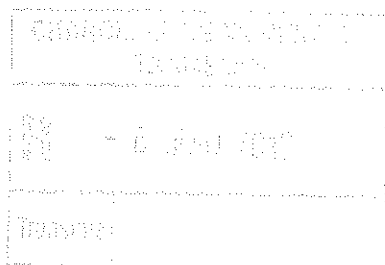
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

André Schaffter

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

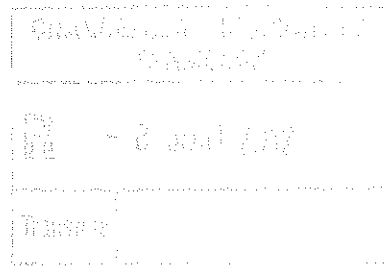


Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Equipement du canton du Jura.

Humair Philippe

MU

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

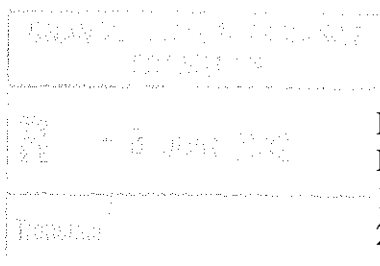
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.



2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

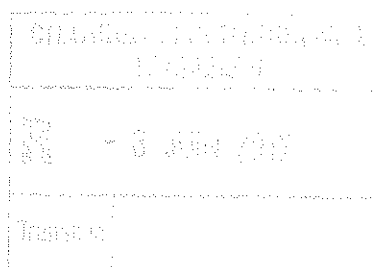
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

P. Anser

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

*Humair Jean*

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

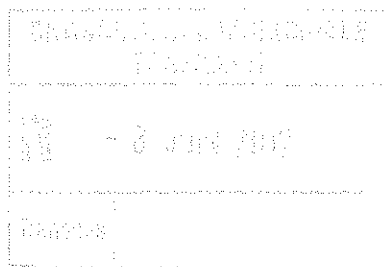
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Henrici Genevieve

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

*P. Humen*

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Lionel Humair

2714 Les Genevez

République Fédérale de Suisse Canton de Vaud Commune de Tramelan Hôtel de Ville 106, Grand-Rue 2720 Tramelan
---

Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
  - Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
  - Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
  - La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
- Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
  - Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

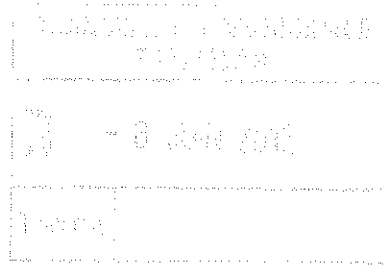
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

*L. Hummer*

Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Equipement du canton du Jura.



2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

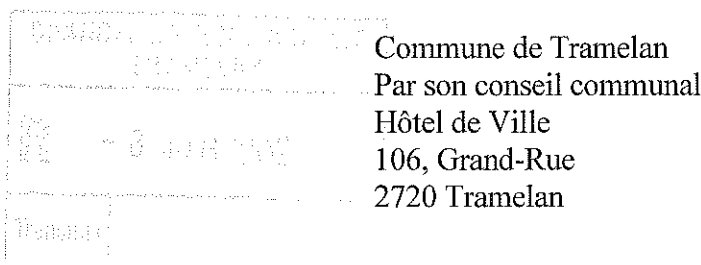
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

NICOLAS RAMSEYER  
 LES CLOS DESSUS 11 F  
 2714 LES GENEVEZ

2714 Les Genevez



Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

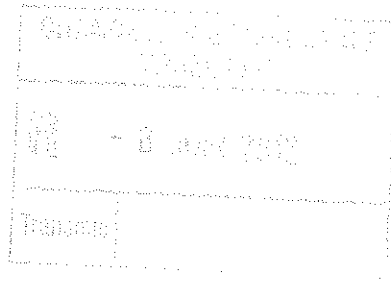
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies      à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
                  Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement  
                  et de l'Equipement du canton du Jura.

Lino Veiel Ramseyer

178



2714 Les Genevez

Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Carine Straubli  
Les Clos - Dessus 119

2714 Les Genevez

Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



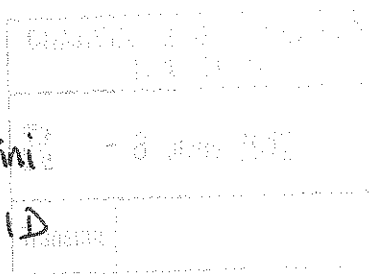
Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.



Alexandre Strambini

Les Clos-Dessus 11D

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

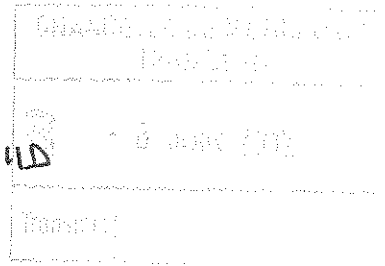
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Viviane Strambini  
 Les Clos-Desus  
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
 Par son conseil communal  
 Hôtel de Ville  
 106, Grand-Rue  
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

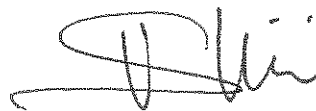
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

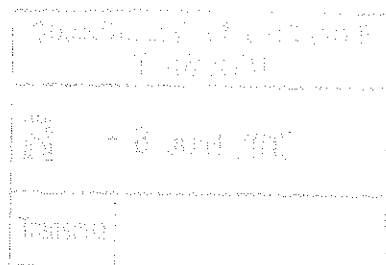
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Negri Silvio

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

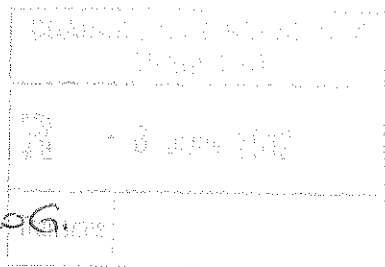
*S. Meyer*

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Ginette Rais

Les Clos Dessus 206

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan  
Par son conseil communal  
Hôtel de Ville  
106, Grand-Rue  
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

***Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »***

Madame le Maire,  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

### Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Grais

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;  
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.





Kirchner